



CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER AUPRES DES CAVEAUX OENOTOURISTIQUES

2020-2021

Dans le cadre de la politique œnotouristique départementale

PREAMBULE

Dans le cadre de sa stratégie de développement de l'œnotourisme, le Conseil départemental de l'Hérault a lancé, fin 2017, un appel à manifestation d'intérêt triennal à l'attention des caves particulières et coopératives afin qu'elles puissent bénéficier d'un conseil architectural et/ou paysager (en amont d'une démarche projet). L'objectif étant d'améliorer la qualité de l'accueil au caveau pour répondre aux attentes des visiteurs et touristes.

A ce jour, 41 porteurs de projets ont pu bénéficier de l'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en amont de leur réalisation.

Au regard de la satisfaction des usagers et de la qualité du service rendu il a été décidé de reconduire cette action partenariale.

Secteur en pleine croissance, l'œnotourisme possède, au plan national comme à l'international, un fort potentiel de développement. Il représente pour la France, première destination œnotouristique mondiale, un enjeu stratégique et économique majeur, tant pour accroître la fréquentation des régions viticoles que pour stimuler la vente des vins.

L'Hérault bénéficie de nombreux atouts : premier département viticole de la région Occitanie avec 800 Millions d'euros de chiffre d'affaire, plus vaste vignoble de France, il s'agit d'une destination touristique dynamique et attractive (quatrième destination touristique de France avec 1,7 Milliards de chiffre d'affaire).

La vigne a façonné ses paysages et ses villages, avec 288 communes viticoles sur 342.

En quelques années de nouvelles offres œnotouristiques originales et qualitatives se sont développées sur l'ensemble de notre territoire ce qui témoigne d'un réel engouement des usagers pour la découverte de ce terroir d'exception, du cadre de production et des femmes et des hommes qui le façonnent.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental de l'Hérault a pour ambition de poursuivre le travail de fonds mené depuis plusieurs années en faveur du développement de l'œnotourisme.

A ce titre, il informe les caves particulières et coopératives du renouvellement de l'appel à manifestation d'intérêt en partenariat avec le CAUE et indique qu'elles peuvent bénéficier d'un conseil architectural et/ou paysager en amont d'une démarche de projet qu'elles souhaiteraient mener.

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil au caveau pour répondre aux attentes de la clientèle œnotouristique dans sa diversité. L'appel à projets est ouvert pour une durée de deux ans. Les caveaux volontaires présenteront un dossier argumenté qui servira de base de travail pour l'architecte conseiller du CAUE de l'Hérault: présentation du projet de réhabilitation, rénovation ou création de caveau ouvert au public ; de leur positionnement œnotouristique à 3 ans, documents graphiques...

1 - OBJET

Amélioration de la qualité architecturale et paysagère des caveaux proposant ou ayant en projet une offre œnotouristique.

2 - CADRE D'INTERVENTION

Le Conseil départemental souhaite poursuivre le travail conduit avec le CAUE de l'Hérault pour apporter conseil, accompagnement, sensibilisation et pédagogie aux porteurs de projets dans leur démarche de valorisation de leur domaine telle que :

- L'amélioration des conditions d'accès (intérieur-extérieur), de l'accueil, de la réception, des lieux de dégustation et de vente, des aménagements scénographiques, notamment,
- Les aménagements extérieurs (stationnements, cheminements, plantations, sols, clôtures, signalétique, mobilier, éclairage, jardin, cour, terrasse...),
- L'aménagement paysager,
- La réhabilitation du bâti et/ou rénovation, la réhabilitation de façades,
- La restructuration du bâti,
- Les extensions et création bâties.

Cet accompagnement se situe en amont et hors du champ de la maîtrise d'œuvre et il consiste à :

- Rencontrer sur site les porteurs de projet,
- Établir un diagnostic sommaire et prescrire les travaux à réaliser,
- Émettre un avis et des recommandations sur des intentions de projet qui lui seront présentées,
- Évaluer la nécessité d'une mission de maîtrise d'œuvre et accompagner le porteur de projet dans la définition de celle-ci,
- Co-rédiger l'équivalent d'une pré-programmation,
- Rédiger un compte-rendu de la consultance, restitué sous la forme d'une fiche-conseil au porteur de projet et au Conseil départemental de l'Hérault.

L'architecte conseiller du CAUE pourra mobiliser des compétences complémentaires selon les demandes sur les **questions de paysage, de patrimoine et d'environnement**, au sein de l'équipe du CAUE.

Limites de la mission de conseil :

La mission de conseil se situe en amont de la mission de maîtrise d'œuvre, elle permet au porteur de projet de définir son futur projet qu'il soit de nature architecturale ou paysagère. L'assistance à maîtrise d'ouvrage (réalisation d'études nécessaires à la réalisation du projet, diagnostic et expertise techniques, relevés) et la maîtrise d'œuvre (conception et réalisation du projet) ne sont pas couvertes dans le cadre de la mission de conseil.

3 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Ce conseil s'adresse à tous les caveaux ouverts au public, ayant une démarche œnotouristique.

Peuvent candidater :

- Les exploitants viticoles et leurs groupements,
- Les caves coopératives.

Pour être éligible, le projet présenté devra être localisé sur le territoire du département de l'Hérault.

4 - CRITERES DE SELECTION

- L'engagement dans une démarche œnotouristique (label qualité accueil, animation, hébergement, restauration, salle de séminaire),
- La pertinence du projet décrit,
- La priorité sera donnée aux caveaux proposant de l'animation.

5 – ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet s'engage à :

- Accueillir les architectes et/ou les paysagistes du CAUE et les accompagner tout au long de la visite des installations,
- Fournir tous les éléments nécessaires (documents graphiques, pièces écrites,...).

Un dossier pourra être rejeté si son objet ne répond pas aux dispositions prévues par la mission de conseil ou ne rentre pas dans le champ de compétences du CAUE de l'Hérault.

6 - CONSTITUTION DU DOSSIER

- La fiche de candidature jointe complétée et signée. qui permet d'identifier la structure, son responsable, l'objet de la demande (y compris une description des intentions de projet) ; l'avancement des réflexions.
- Un plan de localisation du futur projet à l'échelle de la commune (identification du foncier concerné).
- Un plan de localisation du futur projet (identification foncier des parcelles ou du bâti concernés).
- Des photos permettant d'apprécier le site, l'état existant.
- Éléments de réflexion et/ou les études déjà conduites, les relevés éventuels - plans, coupes, rapports, notamment.

Une demande de pièces complémentaires pourra être effectuée.

7 – DEPOT DU DOSSIER

Le dossier devra être adressé au CAUE de l'Hérault

- **envoyé à l'adresse suivante :**

C.A.U.E de l'Hérault Conseil Architecture Urbanisme Environnement de l'Hérault
19 Rue Saint-Louis, 34000 Montpellier

- **ou remis de la main à la main** à la même adresse :

du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 11h30.

- courrier électronique (e-mail) : **non autorisé**,

- fax : **non autorisé**.

Un accusé de réception de dossier complet sera adressé à chaque porteur de projet.

8 – CLOTURE DE DEPÔT DE DOSSIER ET EXAMEN DES DOSSIERS

Date limite de dépôt des dossiers :

- 30 septembre 2020
- 30 mai 2021
- 30 octobre 2021

Après chacune de ces dates, les dossiers seront examinées conjointement par le Département et le CAUE.

9 – RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement relatif à cette mission de conseil, les contacts sont les suivants :

- CAUE de l'Hérault

19 rue Saint-Louis - 34000 MONTPELLIER - tel : 04 99 133 700

caueherault@caue34.fr (objet : Conseil architectural et paysager auprès des caveaux œnotouristiques)

- Service Tourisme : tourisme@herault.fr 04 67 67 64 37



CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER AUPRES DES CAVEAUX OENOTOURISTIQUES

2020-2021

Dans le cadre de la politique œnotouristique départementale

DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL ARCHITECTURAL et/ou PAYSAGER

Date :

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure :

Nom, prénom du responsable de la structure :

Fonction au sein de la structure :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Nom, prénom du contact :

Téléphone portable :

Mail :

Présentation sommaire de la structure :

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET (suite)

Objet de la demande :

Description détaillée du futur projet :

Le projet a-t-il déjà fait l'objet d'une réflexion préalable ?

Non

Oui, précisez la nature de ces réflexions

Le projet a-t-il déjà fait l'objet d'études préalables ?

Non

Oui, précisez l'objet de cette étude

SIGNATURE ET ENGAGEMENT

Je soussigné,
Agissant en la qualité de :

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,
- certifie avoir pris connaissances des limites de la mission confiée au CAUE, des conditions d'éligibilité, et des modalités de traitement des dossiers et en accepter les termes,
- m'engage à fournir toutes les pièces nécessaires à la bonne compréhension du futur projet,
- m'engage si mon dossier est retenu à recevoir l'architecte et/ou paysagiste conseiller du CAUE et à leur fournir toutes les indications et documents permettant de mener à bien la mission,

Fait à _____, le _____

Signature

RAPPEL PIECES A FOURNIR

Plan de localisation du futur projet à l'échelle de la commune (identification foncier concerné)
Plan de localisation du futur projet (identification foncier ou bâti concernés)
Photos permettant d'apprécier le site, l'état existant...
Eléments de réflexion et/ou études déjà conduites, relevés éventuels, plans, coupes ... rapports

DOSSIER A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

C.A.U.E de l'Hérault Conseil Architecture Urbanisme Environnement de l'Hérault
19 Rue Saint-Louis, 34000 Montpellier

- **ou remis de la main à la main** à la même adresse :
du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 11h30.

- courrier électronique (e-mail) : **non autorisé**,

- fax : **non autorisé**.

Contact pour tout renseignement complémentaire : 04 99 133 700